



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 20 mars 2023

Au Conseil communal de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande d'augmentation du budget 2023 pour le crédit d'étude du chauffage à distance à la grande salle de Poliez-le-Grand

N° 21/23 – séance du 24 avril 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En application des dispositions légales rappelées sous chiffre 2 ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2023.

2. Justification

L'article 84 du Règlement du Conseil communal (RC) du 21 juin 2014, dont la teneur reprend celle de l'article 11 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1), indique que :

1. La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil en début de législature.
2. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 4 octobre 2021 via le préavis n° 01/21, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses d'un montant maximum de CHF 50'000.- par cas.

3. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires ont été répartis en trois catégories par la Municipalité :

1. Les crédits relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal.
2. Les crédits complémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées.
3. Les crédits complémentaires liés à des opportunités de travaux.

4. Rubrique comptable concernée

Position 362 Grande salle Poliez-le-Grand

➤ 362.318.05 Honoraires et frais d'expertise

4.1. Budget : CHF 2'400

Crédit complémentaire demandé : CHF 12'000

Principe de régularisation : 2

4.2. Justification :

La production d'énergie thermique et ESC à gaz de la grande salle de Poliez-le-Grand arrive enfin de vie et la récurrence de pannes du chauffage augmente. De plus, les pièces permettant la remise en fonction de ladite chaufferie deviennent de plus en plus difficile à trouver.

4.3. But de l'étude :

Réaliser une étude afin d'établir un concept énergétique permettant son remplacement.

L'objectif est d'aboutir à un concept permettant de mettre en balance les modes de production d'énergie, les investissements, les frais d'exploitation et la durabilité du système choisi et d'en faire un lien avec la démarche PECC initiée par la Commune.

Un concept de chauffage à distance est envisagé. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les propriétaires voisins afin de connaître leur intérêt à se raccorder à un tel chauffage. Un positionnement de leur part ne pourra avoir lieu qu'à la seule condition d'avoir une étude systémique et des résultats chiffrés financièrement.

5. Lien avec le PECC

5.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

5.2 Projets PECC concernés

- Fiche 1 Commission de la durabilité, énergie et climat
- Fiche 2 Participation et engagement de la population
- Fiche 3 Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
- Fiche 4 Rénovation et constructions durables
- Fiche 5 Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
- Fiche 6 Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
- Fiche 7 Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule.

6. Financement

Assuré par le budget 2023 eu égard à l'augmentation de la position 362.318.05.

7. Planning

- Validation de l'augmentation du budget par le Conseil avril 2023
- Réalisation de l'étude par le bureau Weinmann Energie mai à juillet 2023
- Présentation de l'étude et des coûts estimatifs aux propriétaires voisins août 2023
- Validation du projet par les propriétaires et la commune septembre 2023
- Préavis pour crédits d'étude octobre 2023
- Etude et budget de réalisation octobre 23 - juin 24
- Préavis pour crédits de construction juin 2024
- Réalisation 2024-2025

8. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 21/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023,
- oui le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

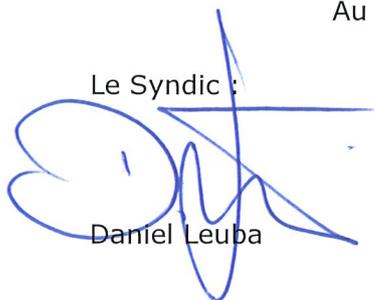
DECIDE :

**d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 12'000.-
(douze mille) en augmentation du budget 2023 afin de débiter l'étude.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Daniel Leuba



La Secrétaire :


Monique Pahud

Délégué municipal : Daniel Leuba

Commune de Montilliez, rte de Sugnens 4, 1041 Poliez-le-Grand

Tél. 021 881 49 12 - site internet : www.montilliez.ch - courriel : greffe@montilliez.ch